

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 mai 2017

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Frédéric MOREL - TOURAINE - Michel CARRE - Philippe PACCARD - Gilles BERGER - Denis AUGÉZ - Valérie GOUTTE-TOQUET – Marylène WILLAUMEZ

Pascal KERAUDREN est désigné secrétaire de séance

DIA Courvoisier

Monsieur le maire présente au conseil municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Damien Sornin, Notaire à Beaujeu portant sur les parcelles situées à Rignat en zone U et cadastrées :

-324 A 720 de 345 m² (parcelle bâtie)

-324 A 880 de 1783m² (terrain)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents :

- Décide de ne pas faire usage de son droit de préemption,
- Précise que la commune est intéressée par l'acquisition d'une partie de la parcelle 324 A 880, pour élargir la voie communale « Chemin du Pilon ».

DIA Cattin

Monsieur le maire présente au conseil municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Julien Vuiton, Notaire à Bourg-en-Bresse portant sur les parcelles situées à Rignat cadastrées :

-324 A 1371 de 1032 m² (parcelle bâtie en zone U)

-324 A 1464 de 160m² (terrain en zone N)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Approbation des statuts de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet de statuts présenté, de la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des Communautés de communes Bresse Dombes Sud-Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Tréfort-en-Revermont et de la Vallière;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération;

Nomination du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Considérant que par délibération du 27 février 2017, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixé le nombre de représentant par commune membre à un ; il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide que Monsieur Jean-Luc LUEZ représentera la commune de Bohas-Meyriat-Rignat;
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 31 mai 2016, il a été décidé de contractualiser avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, l'ouverture d'une ligne de Trésorerie, d'une durée d'un an renouvelable, pour financer les travaux de construction de la salle des fêtes de Bohas.

A ce jour les travaux n'étant pas terminés, les subventions n'ont pas été soldées.

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000€ selon les mêmes modalités que le précédent contrat:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler la ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté dans les conditions du précédent contrat, et à signer tout document s'y afférent.

Plan de financement définitif : réhabilitation de l'église de Rignat et aménagement du cœur du village de Rignat

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que le Conseil Départemental a décidé de pré-réserver à la commune une subvention de 3 945€ correspondant à un taux d'intervention de 15% sur une dépense de 26 300€ (correspondant au devis de restauration du toit de l'église)

La restauration des vitraux est inscrite au titre du patrimoine immobilier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Restauration du toit de l'église	26 300	Subvention du conseil départemental	3 945
Eaux pluviales (non éligible)	2 364	Autofinancement	41478
Aménagement de l'Aire de Jeux (non éligible)	4 444		
Structure de l'Aire de jeux	12 315		
Total	45 423	Total	45 423

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour entreprendre les démarches administratives et financières concernant ce programme de travaux.

Acquisition d'une licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les délibérations des 28 octobre 2014 et 25 août 2016, relatives à l'acquisition d'une licence IV, en vue de sa mise à disposition de l'auberge du Suran conformément aux engagements pris lors de la cession de l'Auberge.

Il expose qu'une licence est disponible dans le Cantal; que la propriétaire s'est engagée à céder celle-ci à la commune de Bohas-Meyriat-Rignat au prix de 6000€.

Le maire de la commune où la licence est implantée a donné son accord pour son transfert vers la commune de Bohas-Meyriat-Rignat, et les démarches administratives sont en cours et devraient permettre cette acquisition dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire rappelle également que les crédits correspondants ont été ouverts au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des présents :

-donne son accord pour l'achat de la licence IV au prix de 6000€, les frais de notaire étant pris en charge par la commune.

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Recensement des projets 2017/2020

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) souhaite accompagner les communes rurales dans l'obtention de financements pour leurs projets et s'engage ainsi dans l'élaboration du contrat Ambition Région 2017-2019 et du contrat de Ruralité 2017-2020.

La commune a donc à la demande de CA3B recenser ses projets en cours ou à venir :

- Aménagements à Rignat : réhabilitation de l'église, installation d'une aire de jeux.
- Construction d'une salle des fêtes à Bohas
- Espace Culturel Lavoisier de Rignat
- Aménagements à Meyriat (déplacement du monument aux morts, aménagement du carrefour, accessibilité Église...)

Dotations de l'Etat

Les dotations aux communes 2017 ont été communiquées en avril

- dotation élu local : 2962€
- dotation globale forfaitaire des communes : 96 407€
- dotation de solidarité rurale : 18 646€

Affaire Mur de Chatillonnet

Monsieur le maire fait part au conseil des courriers reçus de Mr Paris Raymond et du mémoire en réponse enregistré au greffe de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, par la commune.

Courrier anonyme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier anonyme se présentant de la part « d'habitants de Bohas » qui a pour objet entre autres :

- le ramassage des conteneurs par les habitants après le passage du camion
- le devenir de l'Algeco à Bohas qui devrait être enlevé
- la vitesse dans le village et l'installation de panneaux de limitation de vitesse
- les aboiements de chiens
- demande que la gendarmerie fasse de la surveillance pour tranquilliser les habitants
- demande de restauration de la façade de l'ancienne école
- mettre un banc plus haut à l'entrée du cimetière de Bohas

Cuma de distillation : déplacement du petit Alambic

La Cuma de distillation souhaite déplacer le petit alambic se trouvant à Moinans dans le local technique à Meyriat.

Le conseil municipal donne son accord pour ce déplacement, mais précise que les panneaux électoraux et le mobilier bois appartenant à la commune resteront dans le local technique, qui sera ainsi partagé entre l'usage de la commune comme lieu de stockage et la CUMA de distillation.

Restauration de la fontaine du Bon puits à Rignat

Monsieur le Maire fait part du projet de l'association « Acteurs » de mettre en valeur la fontaine du Bon Puits à Rignat

Logement de Rignat

Des modifications vont être apportées dans le logement se situant au dessus de la salle de Rignat : le déplacement de la cuisine actuelle et la création d'une nouvelle pièce d'eau plus spacieuse.

Intervention de Mme Dominique Wiart

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'intervention de Mme Dominique Wiart, pour « compenser un préjudice » qu'aurait subi son commerce lors de l'achat d'une licence IV. Monsieur le maire fera part au conseil municipal d'autres éléments qui pourraient lui être apportés.

Prochain Conseil

Le 06 juin 2017 à 20h30

Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.